

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 06 MAI 2020 A 20 HEURES**

**Président de la séance** : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

**Présents** : M. LAFITTE Frédéric, Mme CASTETS Anne, M.SOURROUILLE Christophe, M. DUVIGNAU Thierry, Mme DAGUERRE Chantal, Mme LABIDALLE Martine, M. LACOUTURE Jean-Luc, M. MALBRANQUE François, M. CHOQUET Alban, M. DESORMIERE Bernard, M. JUZAN Marc et Mme GARDESSE Corinne

**Excusés** : Mme MARTINS Sylvie

**Absent** : néant

**Secrétaire de séance** : M. CHOQUET Alban

En préambule, Monsieur le Maire souhaite revenir sur le contexte lié à cette convocation du Conseil Municipal. Il indique que certains conseillers se sont étonnés de la convocation du Conseil Municipal dans la composition de 2014.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers ont été destinataires de la loi du 23 mars 2020 qui fixe le maintien des conseils municipaux en exercice, jusqu'en juin du fait de la crise sanitaire.

De plus, du fait de la composition actuelle comprenant 8 conseillers renouvelés et parmi eux le futur maire, il a estimé que la représentativité de la nouvelle assemblée était assurée dans sa majorité, charge à eux, par la suite, d'informer leur nouveaux collègues.

Ensuite, il considère ne pas avoir pas trop exagéré sur le nombre de personnes rassemblées : 12 sur 10 préconisés par le premier ministre.

Il explique ne pas chercher de polémique, d'autant que toutes les informations officielles ou non officielles, sont transmises aux conseillers par mail, aux deux groupes d'élus, par la secrétaire de Mairie ou par ses soins.

Enfin, il ajoute que c'est donc à la suite de l'intervention télévisée du 1<sup>o</sup> ministre qui donnait les grandes lignes de conduite à tenir pour le dé-confinement que cet ordre du jour a été fixé.

Il termine en indiquant que les sujets importants demandés par le Conseil Municipal seront débattus au cours de cette réunion qu'il souhaite apaisée et constructive. Il remercie l'assemblée présente pour cela.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24/02/2020. Monsieur Marc Juzan a relevé une faute d'orthographe qui sera corrigée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24/02/2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Frédéric Lafitte sollicite un ajout à l'ordre du jour à savoir : l'adhésion au service remplacement du CDG 40 qui pourrait être utile en cette période de crise sanitaire pour combler un besoin en personnel.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

### **1) Adhésion au service remplacement du CDG 40 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la crise sanitaire actuelle et des absences de personnel qui peuvent en découler il lui paraît important que la commune adhère au service remplacement du CDG 40.

L'adhésion à ce service est soumise à la signature d'une convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention sachant que le taux de cotisation est fixé à 8% pour les collectivités affiliées et 8,5% pour les collectivités non affiliées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer au service remplacement du Centre de Gestion des Landes et à signer la convention s'y rapportant.

### **2) Réouverture des écoles le 12 mai 2020 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe Sourrouille, adjoint au Maire et coordonnateur des affaires scolaires.

Monsieur Christophe Sourrouille explique qu'une réunion du SIVU élargie s'est tenue le mercredi 29 avril 2020 en visioconférence avec les membres du Conseil d'Administration du SIVU, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et de l'ACRAM.

Les grandes lignes de la réouverture des quatre écoles du RPI ont été définies. D'autres informations officielles sont parvenues ensuite, ainsi que la note de l'Inspection Académique reçue le samedi 09 mai 2020.

Monsieur Christophe Sourrouille évoque les cinq grands piliers indispensables à la reprise de l'école à savoir: la distanciation physique, l'application des gestes barrières, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux (deux fois par jour) et l'information/communication sur laquelle il n'a pas encore d'élément.

Lors de cette réunion, Monsieur Christophe Sourrouille a insisté sur la responsabilisation des familles (prise de température) et ce qui en découle en cas de suspicion de la maladie (appel du médecin, isolement et retour des informations vers l'école).

Monsieur Christophe Sourrouille ajoute qu'un exemplaire du protocole sanitaire établi par le Ministère de l'éducation et de la Jeunesse sera remis aux agents.

Monsieur Christophe Sourrouille explique que la pré-rentree des enseignants se fera sur deux jours (lundi 11 mai et mardi 12 mai).

Le retour à l'école est basé sur le volontariat des familles et l'école à distance perdure pour les autres enfants.

Une demande de dérogation a été adressée à l'Inspection Académique pour une reprise à 4 jours seulement (sans le mercredi matin) et sans les TAP (temps d'activités périscolaires). Cette demande a été acceptée.

A Aurice, les enseignants prévoient de faire deux groupes par classes. Un groupe viendrait le lundi-mardi et un autre le jeudi-vendredi.

Une information conjointe (SIVU et écoles avec questionnaire à remplir) a été adressée aux familles afin de connaître la fréquentation des écoles à compter du 14 mai et jusqu'à la fin du mois. En l'absence de réponse, on considérera que l'enfant ne sera pas présent.

Les écoles du RPI n'accueilleront pas les élèves de petite section et moyenne section avant le mois de juin. Monsieur Christophe Sourrouille ajoute que ce protocole est révisable d'ici fin mai.

Monsieur Christophe Sourrouille évoque le cas des familles qui n'auraient pas de système de garde pour les deux jours ou l'enfant n'aurait pas classe. Une note de l'Inspection Académique a été reçue ce jour et précise la possibilité offerte aux collectivités d'organiser des activités appelées 2C2S c'est à dire culture, citoyenneté, santé et sports.

Un modèle de convention entre l'État et la collectivité a été joint à cette note car les prestations pourraient être en partie remboursées à la collectivité. Monsieur Christophe Sourrouille indique qu'il conviendra d'étudier cette possibilité en lien avec les animateurs TAP qui pourraient être intéressés.

Monsieur Christophe rappelle qu'il conviendra d'éviter le brassage des enfants et que cela multipliera le personnel et les salles.

Il a rencontré le personnel de l'école en présence de Stéphanie. Madame Chantal Gardesse, agent de restauration scolaire, ne pourra pas reprendre son travail car elle vit avec deux personnes en fragilité. Il conviendra donc de la remplacer.

Monsieur Christophe Sourrouille explique que cette réunion avait pour but de simuler le déroulement d'une journée type dans le respect des règles sanitaires imposées. Il conviendra en effet, d'assurer l'arrivée des enfants en toute sécurité et pour ce faire Josiane et Nathalie auront besoin d'un collègue des services techniques.

La garderie se fera dans chaque salle de classe pour éviter le brassage. Un balisage au sol sera réalisé dès le premier portail d'entrée avec de la peinture.

Josiane devra rester à la garderie et ne pourra pas assurer la surveillance du bus. Monsieur Christophe Sourrouille suggère de demander à Madame Valérie Limour, agent du SIVU, de la remplacer. Valérie est ASTEM à Cauna et par conséquent n'est pas concernée par une reprise en date du 14 mai. Toutefois lorsque l'école maternelle de Cauna ré-ouvrira, il faudra trouver une autre solution.

Monsieur Christophe Sourrouille indique que les récréations auront lieu sur des lieux séparés par classes. Il conviendra de condamner les jeux collectifs et les enseignants ont autorisés les jeux individuels personnels.

Des repas froids seront servis sur plateaux aux enfants sur décision de l'ACRAM. Ces repas seront servis en classe pour réduire le temps de nettoyage et éviter que les enfants ne se croisent.

Étant donné l'indisponibilité de Chantal Gardesse la question de son remplacement est posée. Monsieur Christophe Sourrouille pense demander à Philippe Duvignau, agent des services techniques, de la remplacer car il a déjà effectué ce type de mission sur quelques jours et il connaît les enseignants et les locaux.

Une discussion a lieu sur l'opportunité de faire appel à un bénévole, au gérant du commerce local ou à une cantinière à la retraite.

Monsieur Frédéric Lafitte conseille d'attendre un retour du service remplacement du CDG 40 et de demander à Philippe Duvignau en attendant. Cette proposition est retenue.

Monsieur Christophe Sourrouille ajoute que les agents ont prévu de rencontrer les enseignants lors de la première journée de pré-rentree afin de caler au mieux l'organisation avec eux.

Monsieur Marc Juzan demande si le temps de désinfection a été évalué. Monsieur Christophe Sourrouille répond que non mais il sait que les enseignants sauront faire preuve de patience si cette opération devait déborder sur le temps scolaire.

Monsieur le Maire ajoute que le matériel de protection et de nettoyage a été acheté. Le produit de désinfection est du 2 en 1 pour réduire un peu le temps de désinfection.

### **3) Travaux et temps d'activité des employés(es) municipaux :**

Monsieur le Maire explique que suite aux déclarations du Président de la République, les agents communaux ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence à compter du 17 mars 2020 à midi.

A compter du 06 avril les agents des services techniques ont repris le travail dans le cadre du plan de continuité des activités. Stéphanie est en télétravail et dispose du transfert d'appel sur son téléphone personnel. Des réunions hebdomadaires ont eu lieu en présence des agents et du bureau municipal afin de déterminer les tâches les plus urgentes à accomplir. Les agents de l'école sont venus prêter main forte à leurs collègues des services techniques.

Elles ont aussi visité des personnes vulnérables sur la base du volontariat. Ces visites ont été très bien accueillies par la population concernée.

Monsieur le Maire ajoute que compte tenu de la reprise de l'école, les agents ne pourront pas poursuivre ces visites. Monsieur le Maire a demandé à la présidente de l'ASA (Association Solidarité Auriçoise) de prendre le relais.

Monsieur Bernard Désormière trouve qu'il s'agit d'une très bonne initiative car elle a permis de découvrir des besoins.

Madame Anne Castets ajoute qu'il faut être prudent car il ne faut pas faire preuve d'ingérence vis à vis des familles et il ne faut pas non plus prendre la place des services dédiés. Elle demande à d'éventuels volontaires au sein du Conseil Municipal de se manifester pour effectuer de nouvelles visites.

Monsieur Bernard Désormière et Monsieur François Malbranque sont d'accord pour apporter leur aide. Monsieur François Malbranque précise qu'il est disponible seulement le week-end.

### **4) Acquisition de masques pour la Commune :**

Monsieur le Maire explique qu'une commande a été passée auprès de l'AML en lien avec le département des Landes pour 650 masques grand public en tissus. L'État participe à hauteur de 50% du prix de référence.

Les masques seront livrés ce week-end selon une information reçue aujourd'hui par Stéphanie.

Monsieur le Maire fait passer un document de la société Pyrénex qui propose de fabriquer des masques en tissus 20 lavages pour 3,50 €. Le problème qui se pose est celui de la pénurie d'élastiques mais il est possible de s'en procurer auprès d'une entreprise de Riscle.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est également possible de commander des visières pour le personnel. Monsieur Frédéric Lafitte ajoute qu'à une distance de moins de 1 mètre il faudra le masque également. Monsieur le Maire envisage de commander 12 visières pour environ 80 €.

Madame Anne Castets fait une projection et interroge le Conseil Municipal sur le fait de fournir ou non des masques à la population sur la durée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il envisage de faire plus et si oui par quel moyen? (Pyrénex?, bénévolat?).

Le Conseil Municipal ne voit pas la nécessité de fournir davantage de masques à la population pour l'instant car on peut supposer que chacun en sera doté par son employeur ou s'en procurera par ses propres moyens.

En ce qui concerne le matériel qui pourrait manquer pour les agents notamment à l'école, Madame Chantal Daguerre suggère de demander à Médic-Adour à Saint Pierre du Mont.

Monsieur le Maire rappelle qu'il fera appel au Conseil Municipal pour la mise sous enveloppe et la distribution des masques ce week-end. Un mot d'accompagnement sera glissé dans l'enveloppe pour indiquer qu'il s'agit d'un masque offert par la Commune et le Conseil Départemental.

## **5) Divers :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté pour la fermeture de l'ensemble des salles municipales jusqu'au 04 juillet 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19. Ainsi les salles resteront disponibles pour éventuelles activités liées au fonctionnement de l'école comme par exemple les activités 2C2S évoquées plus haut.

Un affichage a été fait sur chaque bâtiment et sur le site Internet de la commune. Enfin, chaque association a été informée de cette fermeture par mail.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la déchetterie de Saint Sever ré-ouvrira le 12 mai prochain sur rendez-vous pris auprès du Sietom de Chalosse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire que traverse le pays, le Comité des Fêtes n'organisera pas de fêtes cette année. Le Conseil Municipal valide cette décision.

Monsieur le Maire évoque la cérémonie du 08 mai. Une note reçue ce jour prévoit que la cérémonie du 08 mai peut être organisée à huis clos avec un dépôt de gerbe du Maire et de ses adjoints avec le président de l'association des anciens combattants.

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour assister à la cérémonie. Monsieur Bernard Désormière et Monsieur Marc Juzan seront présents.

Monsieur Frédéric Lafitte indique que le point 2 de l'ordre du jour doit être développé. Il demande à ses collègues de se prononcer sur les activités de Mathieu, Philippe et Stéphanie à compter du 11 mai, date du dé-confinement sachant que Yves est en arrêt de travail jusqu'au 22 mai inclus.

Monsieur Jean-Luc Lacouture considère que l'épareuse aurait dû être passée avant. Monsieur Frédéric Lafitte répond que lors des réunions entre agents et bureau municipal, le passage de l'épareuse n'a pas été définie comme une tâche prioritaire contrairement au paillage et à la tonte.

Monsieur Frédéric Lafitte ajoute qu'en premier lieu les agents du service techniques ont repris à temps plein mais, par la suite, les élus présents ont tenu compte de leurs avis et de la notion de sécurité qui découle de la crise sanitaire.

Certains agents ont craint pour leur sécurité et d'autres ont également fait part de leur crainte de ne pas avancer suffisamment dans leur travail.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce pour le reprise à temps plein du service technique.

Les agents de l'école nettoient actuellement les salles de classe, la garderie, le restaurant scolaire et les préaux.

Elles reprendront leurs missions respectives dès le 11 mai en vue de la réouverture de l'école le jeudi 14 mai. Il sera demandé à Chantal Gardesse de conserver la gestion des menus et des commandes de la cantine scolaire.

Monsieur Frédéric Lafitte demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'éventuelle reprise de Stéphanie, secrétaire de Mairie, actuellement en télétravail depuis le 17 mars.

Monsieur Bernard Désormière trouve que la Mairie a des horaires d'ouverture très larges et que cela n'est pas logique.

Stéphanie est interrogée sur le télétravail et sur une reprise à compter du 11 mai.

Stéphanie répond qu'elle arrive à gérer l'ensemble du travail qui lui est demandé. Elle dispose de la messagerie de la Mairie et du transfert d'appel pour l'aider dans cette tâche. Elle fait en moyenne deux allers retours par semaine pour travailler deux demi-journées sur place et assister à diverses réunions. Elle est en contact régulier avec Monsieur le Maire, Monsieur Frédéric Lafitte et Monsieur Christophe Sourrouille.

Stéphanie n'envisage pas de reprendre tant que les conditions sanitaires ne peuvent être respectées. Elle rejoint Monsieur Bernard Désormière sur les horaires d'ouverture d'autant que ceux-ci ne sont pas vraiment respectés. Il est convenu que cette discussion pourra être poursuivie avec la nouvelle équipe municipale.

Monsieur François Malbranque et d'autres conseillers se prononcent pour la poursuite du télétravail qui est fortement encouragé par le gouvernement.

Monsieur le Maire indique qu'il a commandé un hygiaphone qui pourra être installé sur une partie de la banque d'accueil du secrétariat.

Après concertation, il est finalement décidé que Stéphanie poursuivra le télétravail à domicile jusqu'à l'installation du prochain Conseil Municipal probablement au mois de juin 2020.

**La séance est levée à 23h00.**